



LS10-228-AF

Monsieur Jean-Claude CROS
Directeur Général Adjoint
Ressources Humaines et Politique Sociale
Société Air France
45, rue de Paris
95747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 14 décembre 2010

Objet : suspension de préavis

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance de votre courrier daté du 9 décembre 2010.

Ce courrier se veut une synthèse des réponses aux revendications du SNPNC que vous avez apportées au cours de la réunion du 7 décembre.

Si nous nous sommes réjouis de la tenue d'une telle réunion, nous déplorons cependant qu'il ait fallu déposer un préavis de grève pour cela, les différents courriers de l'InterGP étant restés sans réponse.

Nous avons noté, dans vos propositions, un réel désir de débloquer la situation.

Si un certain nombre de demandes n'ont pu être satisfaites comme un tarif R1 unique, la levée des embargos ou l'arrêt du pricing sur les vols cible, d'autres ont été pleinement ou partiellement satisfaites comme le prix du R1 aligné au tarif URSSAF mais pour les lignes domestique uniquement, la protection du statut du GP avec un rappel de la réglementation à toutes les escales, le maintien de l'agence GP à Roissy, le R2 UM accompagnant un agent en fonction et la création d'un groupe de travail chargé de rédiger les « droits et devoirs du GP » ou encore la politique concernant les sanctions.

Votre courrier soulève cependant un certain nombre de questions et remarques:

- Aucune notion de temps n'est rattachée au groupe de travail, en charge de rédiger les « droits et devoirs du GP » ainsi que la procédure de traitement des incidents pour présenter un texte applicable aux salariés.
- Concernant la tarification, le comité technique ne serait pas convié à échanger sur les tarifs constatés mais à recevoir une « présentation » d'un point tarifaire, ce qui limite sensiblement son champs de compétences.

.../...

Syndicat National du Personnel Navigant Commercial

Roissy Pôle le Dôme
1 rue de la Haye - BP 18939
95732 Roissy CDG Cedex

TEL +33 (0) 1 49 19 58 18
FAX +33 (0) 1 49 47 00 60
MAIL snpnc@snpnc.org

www.snpnc.org

Affilié à l'ITF et à l'ETF - SIRET 784 578 353 00061 - APE 912Z

- Concernant le statut du GP, nous avons demandé au cours de la réunion, la rédaction d'une newsletter à l'intention des salariés. Vous aviez répondu favorablement à cette demande mais n'en faites pas mention dans le courrier. Nous ne voulons y voir qu'un souci de concision.
- Concernant encore le statut, nous souhaitons avoir une copie de la note de rappel du respect de la réglementation.
- Concernant les billets ZED, vous avez annoncé en réunion un volume de 85% fin 2010 et 100% à mars 2011. Votre courrier est beaucoup moins précis et nous aimerions être rassurés sur votre capacité à respecter les délais annoncés.
- Enfin, concernant le tarif des R2/RN, vous avez annoncé en réunion un R2 « au plancher URSSAF » et écrivez dans le courrier « au plus près de la référence URSSAF ». Nous aimerions aussi être rassurés sur ce point.

Vous l'aurez compris, si le SNPNC reconnaît volontiers que le dossier des facilités de transport n'a jamais autant progressé en 2 ans, il estime cependant que des points essentiels de ses revendications n'ont pas été satisfaits et que beaucoup d'autres points méritent, pour le moins, des précisions.

Pour autant, nous constatons que l'ensemble des organisations professionnelles membres de l'InterGP sont satisfaites et acceptent vos propositions. C'est pourquoi, dans un souci d'apaisement et soucieux de maintenir l'unité de l'InterGP, le SNPNC suspend jusqu'à nouvel ordre son préavis de grève pour les 30, 31 décembre 2010 et 1^{er} et 2 janvier 2011.

Recevez, Monsieur le Directeur Général Adjoint, nos respectueuses salutations.



Antoine SANTERO
Secrétaire de section AF